



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Secrétariat général
Etat-major spécial coronavirus

17.03.2021

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Infolettre

Mesdames, Messieurs,

Vous avez enregistré votre établissement en tant que lieu de vaccination dans VacMe et, ainsi, effectué la première étape requise pour vacciner votre patientèle contre le COVID-19.

Par la présente, nous souhaitons vous informer des prochaines étapes.

Enregistrement et prise de rendez-vous

Dans la mesure du possible, vos patientes et patients doivent s'enregistrer eux-mêmes dans le portail VacMe. Sinon, ils ne peuvent pas accéder par leurs propres moyens à leur profil et consulter la documentation relative à leur vaccination. Nous vous recommandons de recourir uniquement à titre exceptionnel à l'application en ligne VacMe. En outre, les patientes et patients qui s'enregistrent eux-mêmes sont attribués au bon groupe de vaccination. Comme déjà communiqué, le canton de Berne applique les recommandations de vaccination de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) dans le cadre de sa campagne. Nous vous prions de vacciner votre patientèle dans l'ordre de priorité prévu, tout en veillant à ce que votre personnel de santé soit adéquatement protégé. Quant aux éventuelles doses résiduelles, il vous appartient de veiller à ce qu'elles soient administrées d'une manière pertinente sur le plan médical. Là encore, nous vous recommandons d'administrer ces doses selon l'ordre de priorité préconisé par l'OFSP et la CFV. Par souci d'efficacité, vous pouvez, par exemple, établir une liste de personnes qui souhaitent se faire vacciner et qui peuvent être convoquées rapidement pour en bénéficier. A noter que ces personnes doivent déjà être enregistrées sur VacMe puisque seules les vaccinations documentées sur ce portail sont indemnisées. Aucune dose ne doit être gaspillée.

A partir de cette semaine, les personnes qui s'enregistrent sur VacMe pourront indiquer explicitement si elles souhaitent se faire vacciner dans un cabinet médical. Si certains de vos patientes et patients préfèrent se faire vacciner dans votre cabinet mais ont déjà pris rendez-vous dans un centre après s'être inscrits sur VacMe, n'hésitez pas à leur demander d'annuler leurs rendez-vous sans attendre. Nous vous déconseillons de proposer des rendez-vous au grand public sur VacMe, car le nombre de personnes disposées à se faire vacciner est si élevé que votre cabinet serait rapidement dépassé par le nombre de demandes.

En ce qui concerne la planification des rendez-vous dans votre cabinet, nous attirons votre attention sur le fait que le vaccin Moderna (Moderna COVID-19 Vaccine) nécessite deux à trois heures pour dégeler et qu'il doit ensuite être administré en l'espace de six heures. Les flacons non entamés peuvent être stockés pendant 30 jours dans un réfrigérateur qualifié à une température de +2 à +8°C. Chaque emballage porte une étiquette avec la durée de conservation. Contrairement aux indications fournies par le fabricant, l'expérience engrangée par les centres de vaccination montre qu'il est possible d'extraire 11 à 12 doses de 0,5 ml de chaque flacon Moderna, pour autant que la méthode de prélèvement sans perte due au volume mort soit correctement appliquée¹.

¹ Voir la notice sur la procédure de prélèvement et d'administration du vaccin sans perte due au volume mort

Commande et livraison des vaccins

Les vaccins contre le COVID-19 et le matériel requis (tampons, aiguilles, seringues, étiquettes, etc.) pourront être commandés **à partir de la semaine 13** via le service en ligne du canton de Berne (<https://be.impflogistik.ch>). Les identifiants à utiliser pour accéder au service de commande en ligne sont les mêmes que ceux de l'application en ligne VacMe.

Veillez suivre les directives en matière de commande en ligne de vaccins contre le COVID-19. A noter que vous pouvez uniquement passer commande si, conformément à l'aide-mémoire sur les directives d'entreposage du vaccin contre le COVID-19, vous disposez d'un réfrigérateur équipé d'un dispositif de mesure étalonné qui surveille en permanence que la température reste comprise entre +2 et +8°C. Veuillez prendre note que les vaccins vous sont livrés au moins une semaine après leur commande et que les premières livraisons sont prévues **à partir de la semaine 15**.

Etant donné que les doses (y compris le matériel requis) ne sont remises que contre signature, une personne doit impérativement se trouver sur place le jour de la livraison. Au moment où vous passez commande, vous pouvez préciser les jours où vous ne pouvez pas réceptionner la marchandise. Pour des raisons logistiques, il n'est pas possible de choisir une heure précise, mais le matériel est toujours livré pendant la matinée. Si la commande concerne des doses pour des premières injections, le canton réserve les doses pour les secondes injections (rappels) et les conserve dans ses entrepôts. Les doses de rappel **ne vous seront pas pour autant livrées automatiquement**, vous devrez les commander vous-même via le service en ligne du canton de Berne.

Lors de la première commande, chaque cabinet recevra un premier petit lot de un à deux flacons à utiliser pour des premières injections. A partir du deuxième cycle de commande (pour des premières injections), les vaccins seront distribués selon le contingentement défini par le canton. Il est tenu compte dans ce cadre de votre situation géographique (nombre de personnes déjà vaccinées dans votre arrondissement administratif) et de vos capacités.

Pour pouvoir estimer les capacités de votre cabinet, nous vous prions de nous indiquer d'une part combien de doses vous pouvez et voulez administrer et, d'autre part, si vous envisagez de vacciner uniquement votre patientèle ou d'autres personnes également. Le contingentement sera adapté suivant la disponibilité des vaccins.

Décompte

Les cabinets médicaux qui souhaitent vacciner leur patientèle contre le COVID-19 doivent adhérer par écrit à la convention tarifaire selon la LAMal concernant la vaccination dans le cas de la pandémie de COVID-19, conclue entre la CDS, tarifsuisse SA, la communauté d'achat HSK, l'assurance-maladie CSS et l'institution commune LAMal. Le forfait de vaccination contre le COVID-19 défini en annexe se monte au cours du premier semestre 2021 à **24,50 francs** et passera dès le 1^{er} juillet 2021 à **16,50 francs**.

La déclaration d'adhésion doit être signée par le responsable du secteur de la vaccination (selon le formulaire *Lieu de vaccination : enregistrement*) et envoyée à l'adresse registration.vac@be.ch, d'ici au **vendredi 26 mars 2021**, faute de quoi elle ne pourra être prise en compte que lors du deuxième cycle de commande (pour des premières injections). **En l'absence de signature, l'Office du pharmacien cantonal ne pourra pas valider les commandes. Les tampons ou la signature de toute autre personne que le responsable du secteur de la vaccination ne sont pas admises.**

A noter que contrairement à ce qui se pratique dans certains autres cantons, Berne ne verse aucune indemnité supplémentaire pour les vaccinations. Cette particularité est due au fait que les autres cantons ont dû solliciter les cabinets médicaux dès le début de la campagne, car ils ne disposaient pas de suffisamment de centres de vaccination pour administrer les doses dont ils disposaient.

Dans ce contexte, le canton de Berne a donc adressé un courrier aux communes pour leur demander de prendre contact avec les cabinets situés sur leur territoire et de se concerter avec ceux-ci au sujet des éventuelles formes de coopération (concernant par exemple la mise à disposition d'infrastructures).

Un décompte global est automatiquement établi en arrière-plan sur VacMe. Les données sont contrôlées par le canton et facturées tous les deux mois à l'institution commune LAMaI. Par conséquent, les cabinets devront établir leur premier décompte fin avril. Le montant sera versé sur le compte bancaire correspondant au numéro RCC indiqué dans le formulaire *Lieu de vaccination : enregistrement*.

Si des patientes et patients ont sélectionné « Autre » comme caisse-maladie lors de l'enregistrement dans VacMe, nous vous prions de corriger cette information en choisissant la bonne assurance dans le menu déroulant, faute de quoi les injections ne pourront pas être décomptées².

Procédure en cas de questions

Des vidéos explicatives préparées par la société DV Bern seront disponibles sur le forum VacMe de l'application en ligne VacMe_au sujet des thèmes suivants :

1. Enregistrement du personnel de santé et de la patientèle
2. Commande et stockage des vaccins ainsi que du matériel de vaccination
3. Contrôle de la vaccination
4. Documentation de la vaccination
5. Corrections en cas d'erreur

Par ailleurs, des spécialistes des domaines organisationnels, médicaux, logistiques et techniques de la campagne de vaccination se tiendront à votre disposition dans le cadre de séances en ligne pendant lesquelles vous pourrez poser vos questions sur les points qui n'auraient pas été clarifiés par les vidéos explicatives. Veuillez d'ores et déjà réserver l'une des dates suivantes au moyen du Doodle (<https://doodle.com/poll/ws2bypsiwhu6sqa3>) :

- Mercredi 7 avril de 18 h 00 à 19 h 00
- Mardi 13 avril de 18 h 00 à 19 h 00
- Mardi 4 mai de 18 h 00 à 19 h 00

Les séances auront lieu sur Zoom. Le lien et le mot de passe pour y accéder vous seront communiqués ultérieurement.

En outre, les flyers et autres documents publiés par le canton de Berne peuvent être téléchargés à l'adresse <https://download.clicdesign.ch/covid-dokumente-kt-bern/> pour être imprimés.

Comme mentionné dans notre infolettre, nous nous tenons à votre disposition pour toute question technique sur VacMe à l'adresse application-sls@vacme.ch ou par téléphone au 031 511 59 85. En cas de question d'ordre général sur les vaccinations, veuillez vous adresser à dispo.vac@be.ch ou composer le 031 636 98 27. Nous vous rappelons que les déclarations d'adhésion signées doivent être renvoyées à l'adresse regISTRATION.vac@be.ch.

En vous remerciant pour votre engagement en cette période difficile et pour votre soutien dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Dr. med. Gregor Kaczala

Responsable de la vaccination contre le COVID-19 pour l'état-major spécial coronavirus

² Il convient de saisir « Autre » uniquement dans certains cas spécifiques (p. ex. pour les sans-papiers qui ne sont pas affiliés à une caisse-maladie).